Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500242-20251217-DE25_98-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 17/12/2025

Date de la convocation : 11 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 17 décembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de L. BESSERVE, Maire.

PRÉSENTS (27) : L. BESSERVE, Maire, F. BROCHAIN, S. ROUANET, T. FAUCHOUX, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, B. ROHON, A. LANDAIS, F. MIGNON, L. FAROUJ, adjoints,
J.-B ALBANESE, A. AMAR, S. HILLION, S. LABOUX MORIN, G. LE BRIS, M. LE GENTIL, J.-Y. LOURY, M. PABOEUF, L. STEPHAN, L. ALLIAUME, N. JAOUEN, N. LUCAS, E. SAUVAGET, B. TANCRAY, T. ANNEIX, A. BIDAULT, P. CORNICHET, R. PIEL, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (6) : V. AIT TALEB, Q. JAGOREL, S. MACÉ, T. PHAM, S. LAPIE. M. TOMASI.

PROCURATIONS DE VOTE (6) : V. AIT TALEB à B. ROHON, Q. JAGOREL à F. BROCHAIN, S. MACÉ à L. BESSERVE, T. PHAM à M. LE GENTIL, S. LAPIE à T. ANNEIX, M. TOMASI à L. ALLIAUME.

Marianne PABOEUF a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
25-98	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CSB À DESTINATION DE LA SECTION VCSB	**T.FAUCHOUX**

Le 8 septembre 2025, le local du VCSB et du CSB tir à l'arc a subi un incendie qui a mis le bâtiment hors d'usage. Si le matériel du tir à l'arc n'a pas été touché, celui appartenant au VCSB a été détruit pour l'essentiel. Ces équipements sont indispensables pour un fonctionnement de l'activité VTT dans de bonnes conditions.

Le VCSB joue un rôle important dans la vie associative locale. Il réunit 162 adhérents, accueille de nombreux jeunes, organise des sorties et participe à l'animation sportive de la commune.

Ce sinistre impacte la capacité du club à entretenir les terrains de pratique et à nettoyer les vélos après les entraînements.

Après plusieurs rencontres avec les responsables de la section et du CSB, la Ville prévoit une solution pour stocker du matériel, disposer de l'eau courante et accéder à des sanitaires. Le montant du matériel du VCSB détruit est estimé à 28 000 €. Par solidarité, la Ville souhaite soutenir la section.

Cette dernière sollicite une subvention exceptionnelle pour financer en partie l'achat du matériel nécessaire à une reprise habituelle des activités à hauteur de 3 249, 96 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 3 250 € au CSB pour la section VCSB.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500242-20251217-DE25_98-DE

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité,
étant entendu que Messieurs Jean-Baptiste ALBANESE, Thierry FAUCHOUX, Frédéric MIGNON et Erwann SAUVAGET ne prennent pas part au vote.

A BETTON, LE 17 DÉCEMBRE 2025

La Secrétaire de séance,

Marianne PABOEUF

La Maire,

Laurence BESSERVE

Signature numérique de Laurence BESSERVE
Date : 2025.12.22 11:44:16 +01'00'

Document transmis à la Préfecture le : 22/12/2025
Publié sur le site de la Ville le : 22/12/2025
Par le service du Secrétariat Général de la Ville de BETTON